

La Corée a accepté de tenir de nouvelles rencontres avec le Canada dans un avenir rapproché afin d'aborder des questions telles que la présence d'observateurs canadiens à bord de bâtiments coréens de pêche commerciale aux filets dérivants.

Le Canada a interdit en 1987 ce style de pêche dans sa zone de 200 miles et joue un rôle de premier plan afin d'attirer l'attention internationale sur les conséquences de la pêche aux filets dérivants en haute mer.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec:

Le Service des relations  
avec les médias  
Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

(613) 995-1874

Bonnie Mewdell  
Direction générale des  
communications  
Ministère des Pêches et  
des Océans

(613) 993-7533